Nicolas E

INSCRIPTION 2022 - 2023

NOM DE L'ÉLÈVE …… PRÉNOM ……

NÉ(E) LE : ……/……/……

ADRESSE ……

CODE POSTAL : …… VILLE : ……

TÉLÉPHONE PARENT(S) ……

TÉLÉPHONE ENFANT ……

EMAIL : ……

COURS	TARIF ANNUEL
TOTAL	€
FORFAIT « DECOUVERTE » (2 cours au choix) **-10% soit 1 MOIS OFFERT**	☐
FORFAIT « ARTISTE » (3 cours au choix) **-20% soit 2 MOIS OFFERTS**	☐
FORFAIT « FAMILIALE » (-50% sur le 3e cours ou 4e cours GRATUIT) Tarif annuel de votre cours « le moins cher » à déduire	–
TOTAL ANNUEL	€

LES RÉGLEMENTS DES COURS PAR CHÈQUES SONT À L'ORDRE DE « DND »

(diminutif du nom de l'association DREAM N DO)

TABLEAU DES PAIEMENTS DES COURS 2022 - 2023

S'agissant d'un forfait annuel, tous les chèques doivent être remis au moment de l'inscription. Ils seront encaissés le 5 de chaque mois.

MOIS	PAIEMENT EN X FOIS :				N° DU CHÈQUE OU ESPÈCES	BANQUE	MONTANT
	1	3	5	10			
SEPTEMBRE							
OCTOBRE							
NOVEMBRE							
DECEMBRE							
JANVIER							
FEVRIER							
MARS							
AVRIL							
MAI							
JUIN							

NOUS N'ACCEPTERONS QUE LES DOSSIERS COMPLETS

* *Je m'engage à payer la totalité du forfait annuel en début d'année scolaire avec ou sans facilités de paiement (en 1, 3, 5, ou 10 fois) et j'accepte qu'aucune cotisation ne soit remboursée sauf pour raison médicale avec la présentation d'un certificat médical.*

* *Je m'engage, pour la rentrée 2022 - 2023, à être présent de septembre à juin, hors vacances scolaires.*
* *J'accepte de participer au gala de fin d'année et m'engage à payer le costume dont le montant pourra varier entre 20€ et 60€ selon le niveau et le nombre de chorégraphies.*
* *« J'autorise » à utiliser gratuitement mon image à des fins de communication et de publicité.*

Fait à ……., le …….

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur :

CARNOUX OLYMPIC CLUB
Club Omnisports (Loi 1901)

Site internet : http://carnoux-olympic-club.chez-alice.fr/
Adresse e-mail : coc9@orange.fr

Saison : 2022 - 2023

☐ AikidoAdulte	☐ AikidoEnfant	☐ BoxeFrAdulte	☐ BoxeFrEnfant	☐ BoxeFrMDS
☐ Chant	☐ ComedieEveil	☐ ComedieMusicale Choregraphie	☐ DanseClassique	☐ DanseEveilInitiation
☐ DanseJazz	☐ Fitness	☐ HipHop StreetDance	☐ JudoAdulte	☐ JudoAdulte AdapteExterne
☐ JudoAdulteAdapte	☐ JudoAdulteExterne	☐ JudoBaby	☐ JudoEnfant	☐ JudoEnfant AdapteExterne
☐ JudoEnfantAdapte	☐ JudoTaiso	☐ KarateAdulte	☐ KarateAdulteExterne	☐ KarateEnfant
☐ QiCong	☐ SelfDefense	☐ SoufflePosture	☐ TaeKwonDoAdulte	☐ TaeKwonDoEnfant
☐ TaiChiChuan	☐ Theatre	☐ Yoga		

Nom : Prénom :

Date de naissance : Mme ☐ Mlle ☐ Mr ☐

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail : Sexe : M ☐ F ☐

Certif. Médical : NON ☐ OUI ☐ Médecin : ..... Quest. Santé : NON ☐ OUI ☐ PAS ☐

- Pour les **adultes** (18 ans et plus) le certificat médical est obligatoire si le précédent a plus de 3 ans ainsi que s'il a été répondu OUI à une des questions du "Questionnaire de Santé".
- Pour les **mineurs** (- 18 ans) une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative (le questionnaire de santé sera chargé dans les documents de l'extranet des clubs dès que possible) ; Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

*Pour qu'un certificat médical de **3 ans au plus** soit encore valable, il faut avoir **répondu NON** à toutes les questions du "Questionnaire de Santé". Dans le cas contraire, il faut en fournir un de **moins de 1 an** à la date d'inscription. Dans la partie "Quest. Santé", cocher **NON** s'il a été répondu NON à toutes les questions, cocher **OUI** s'il a été répondu OUI à au moins une des questions, cocher **PAS** si le questionnaire n'est pas à remplir. Le "Questionnaire de Santé" doit être conservé par l'adhérent.*

Adhésion annuelle ..... 20.00 €
(Demi:20.00,Famille0:0.00,Reduite:20.00,Saison:40.00,) *(Barrer la cotisation inutile)* 40.00 €

Licence/Assurance-Fédérale .....
(JudoAdulte:40.00,JudoAdulte-AdapteExterne:0.00,JudoAdulteAdapte:40.00,
JudoAdulteExterne:0.00,JudoEnfant:40.00,JudoEnfant-AdapteExterne:0.00,
JudoEnfantAdapte:30.00,KarateAdulte:37.00,KarateAdulteExterne:0.00,
KarateEnfant:37.00,SelfDefense:40.00,) ..... €

44 € à l'ordre du COC

Passeport sportif .....
(JudoPasseport:8.00,) ..... €

Mutuelles des Sportifs/Assurance
..... (*A ne régler qu'une fois pour les sections sans licence, sinon barrer*) 4.00 €

Total : ..... €

Règlement :
Chèque (à l'ordre du COC) : ☐ Espèces : ☐ Autre (Précisez) : ☐ .....

Signature pour accord image

Autorise le COC à utiliser mes images dans le cadre de ses locaux et en dehors de ses locaux, soit :
- Sur le blog/le site du COC,
- Sur des CD roms ou DVD de compétitions/de rencontres,
- Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le COC.

Si l'adhésion au COC a déjà été prise (inscription à une autre section ou par un autre membre de la famille), bien vouloir indiquer ci-après la nature de cette discipline

Règlement en 1 fois
Chèque N° ☐ Date du chèque : __/__/____
Nom si différent adhérent ☐

I. INSCRIPTION ou RE-INSCRIPTION
Pour pratiquer une (ou plusieurs) discipline, il faut être adhérent du C.O.C. pour l'année considérée.
Pour ce faire, il faut :

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription
2. Régler le montant de l'adhésion annuelle au C.O.C. Ce montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Les professeurs sont adhérents du C.O.C. et à ce titre ils règlent leur adhésion annuelle. L'adhésion est unique par famille (membres d'une même famille habitant sous le même toit) quel que soit le nombre de disciplines pratiquées au C.O.C.
3. Régler le montant de son affiliation à la Fédération Nationale (ou Mutuelle des Sportifs) correspondante à l'activité choisie qui comprend la Licence et l'Assurance obligatoire. En aucun cas l'assurance ne peut être dissociée de la licence même si l'adhérent possède déjà une responsabilité civile. Le prix de cette Licence/Assurance est fixé, chaque année par la Fédération.
4. Fournir un certificat médical pour l'exercice de chaque discipline, précisant en conformité avec les directives Fédérales si elles existent, qu'il n'y a aucune contre indication à sa pratique de la discipline concernée.

II. DUREE DE LA SAISON SPORTIVE
Les activités des différentes disciplines débutent avec l'année scolaire pour se terminer le 30 juin suivant. Elles s'interrompent également pendant les périodes relatives aux vacances scolaires. En conséquence, les participations financières tiennent compte des ces interruptions.

III. PROPRETE

Propreté vestimentaire et corporelle
1. Par mesure d'hygiène et de respect d'autrui, une propreté vestimentaire et corporelle est exigée de tous.
2. Concernant les utilisateurs du Dojo, le port de chaussures (chaussons, claquettes, tongs '..) est obligatoire pour circuler entre les vestiaires et le tatami.
3. Les pratiquants d'Arts Martiaux doivent veiller tout particulièrement, en raison du travail "au contact" de partenaires, à la propreté du kimono, au soin des ongles pieds et mains.

Propreté des locaux
4. La propreté des locaux est assurée par une entreprise de nettoyage diligentée par l'Association.
5. Un matériel de propreté (aspirateur, balais, serpillière, produit d'entretien') est mis toutefois à disposition des utilisateurs pour les cas d'urgence
6. Afin d'éviter des dégâts pouvant être causés au tapis du DOJO ou aux PARQUETS des salles mises à la disposition de certaines disciplines, les activités doivent y être pratiquées pieds nus ou protégés par des chaussures réservées à cet effet. Tout usage de chaussures d'extérieures est interdit, tout comme les chaussures à talons aiguilles ou grosses chaussures de type montagne ou de chantier.
7. Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons dans ces salles
8. Il appartient aux responsables de chaque discipline de faire appliquer ces recommandations et d'intervenir si nécessaire auprès des pratiquants qui occasionneraient des dégradations volontaires aux installations (toilettes, vestiaires, rideaux)
9. Toute dégradation devra donner lieu à une déclaration écrite rédigée par le responsable ayant constaté ces faits. Tout contrevenant sera sanctionné.

IV. DISCIPLINE ' SANCTIONS
Pour le bon déroulement des cours, il appartient aux professeurs de faire respecter une discipline sociale. Ils ont toute latitude pour adresser aux perturbateurs des avertissements et en cas de récidive de proposer au Conseil d'Administration un renvoi temporaire ou même définitif.
Dans le premier cas, ce renvoi temporaire et son motif seront notifiés à l'adhérent par lettre recommandée avec Accusé réception. En cas de renvoi disciplinaire définitif (non respect du règlement intérieur, attitude, propos tendant à gêner le bon déroulement des activités..) il sera procédé de même avec radiation du membre. L'adhésion ne sera pas restituée (Statuts ' Article 4)

NOTES IMPORTANTES

N.B. 1 : Les parents sont informés que le C.O.C. dégage toute responsabilité lorsque les enfants sont "déposés" devant le gymnase sans l'assurance expresse de leur part de la présence effective du professeur ou d'un responsable du Club.
N.B. 2 : Le droit à l'image. Avant toute diffusion d'une image représentant une personne, le diffuseur doit obtenir l'autorisation de la personne concernée. La personne doit donner son consentement express, c'est-à-dire qu'elle doit signifier son accord par écrit.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des articles du Règlement intérieur du COC tel que reproduit sur cette fiche de demande d'inscription et en accepte les termes sans réserve. Je m'oblige, en particulier à déclarer, sous un délai de 3 jours, par écrit à l'enseignant et au COC tout incident ou accident dont j'aurais été victime durant la pratique de la discipline à laquelle je me suis inscrit(e)

Date et signature obligatoires :

* Si plusieurs membres de la famille inscrits :
→ 4 € supplémentaires par élève résident à la même adresse qui correspondent à l'assurance.

JE VERIFIE MON DOSSIER POUR QU'IL SOIT COMPLET 🙂👍🏻

Pour que l'inscription soit validée et acceptée, il faut que le dossier soit complet avec le règlement de l'année compris, par chèques (en 1, 3, 5 ou 10 fois) qui seront encaissés à partir de septembre. *(Paiement en espèces accepté si règlement en 1 fois.)*

- ☐ Dossier d'inscription rempli et signé
- ☐ Tous les règlements de l'année par chèques à l'ordre de « DND « (en 1, 3, 5 ou 10 fois) qui seront encaissés à partir de septembre ou paiement en espèces accepté si règlement en 1 fois.
- ☐ *Fiche du COC remplie avec le règlement de 44 € à l'ordre du « COC » (rajouter 4 € par élève supplémentaire résidant à la même adresse) encaissé à partir de Septembre.*
  (Règlement en espèces accepté)
- ☐ *Certificat médical (possibilité de le donner à la rentrée)*